

**LIGNES DIRECTRICES POUR LA FORMATION À LA THÉRAPIE PAR  
LE JEU DE SABLE  
SUR LA BASE DES RÈGLEMENTS DE LA  
SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE  
(FONDÉE PAR DORA KALFF)**

**1. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Être reconnu comme thérapeute agréé en jeu de sable par l'Association canadienne de thérapie par le jeu de sable (CAST) et la Société internationale de thérapie par le jeu de sable (ISST), et devenir admissible au statut de membre agréé de ces associations.

**2. QUALIFICATIONS POUR LA FORMATION**

Les candidats canadiens à la formation seront examinés par un membre enseignant qualifié de CAST/ISST ou par un comité composé de trois membres de CAST certifiés par l'ISST. Les candidats doivent prouver qu'ils possèdent les qualifications suivantes :

- une formation universitaire en médecine, psychologie, éducation, théologie, travail social clinique, conseil conjugal et familial, ou thérapies par les arts expressifs, soins infirmiers psychiatriques ou autres domaines connexes.

Les personnes ne disposant pas de ce type de formation universitaire mais pouvant justifier d'une combinaison adéquate d'expérience et de formation seront également prises en considération par le membre enseignant ou le comité d'acceptation de CAST/ISST.

- une connaissance de la psychopathologie, du psychodiagnostic et de la psychothérapie qui, de préférence, a été acquise par des études formelles et qui a également comporté une expérience clinique appliquée avec des patients/clients ;
- la preuve d'un développement intérieur approfondi et d'un discernement tels que ceux que l'on peut obtenir dans le cadre d'une analyse personnelle ou d'une psychothérapie ; et
- l'autorisation d'exercer la psychothérapie dans les provinces et régions où l'autorisation d'exercer est requise.

Des exceptions peuvent être faites dans des circonstances exceptionnelles.

### 3. COURS DE FORMATION

#### (a) Expérience personnelle

Pour devenir membre certifié de CAST/ISST et être reconnu comme tel, il faut avoir suivi un processus personnel de jeu de sable avec un membre certifié de CAST/ISST ou un membre certifié de l'ISST d'une autre organisation nationale approuvée par CAST. Ce processus, qui est fondamental et obligatoire, est censé conduire à une connaissance expérimentale des possibilités particulières de la thérapie par le jeu de sable et faciliter le développement de sa propre réalisation.

Il n'est pas approprié d'essayer d'indiquer le nombre minimum d'heures pendant lesquelles le processus personnel peut se dérouler. L'accent doit plutôt être mis sur la plénitude ou l'intégralité de l'expérience, telle qu'elle est déterminée par le thérapeute et le client en collaboration.

Afin de préserver la nature spontanée implicite d'un processus personnel de jeu de sable, une telle expérience devrait précéder la participation régulière à des séminaires/ateliers sur la thérapie par le jeu de sable.

On s'attend à ce que l'expérience personnelle du jeu de sable précède l'utilisation du jeu de sable comme technique thérapeutique avec les clients.

En cas de litige entre le stagiaire et le thérapeute personnel au sujet de l'achèvement d'un processus de jeu de sable, le stagiaire peut adresser au Comité des membres enseignants de CAST une demande d'examen, d'arbitrage et/ou d'orientation susceptible de faciliter la résolution du problème.

#### (b) Formation théorique

Séminaires/ateliers/conférences/étude indépendante d'un cours approuvé

CAST exige 100 heures de participation à des séminaires ou ateliers appropriés à la formation en thérapie par le jeu de sable. Les heures de formation peuvent être accumulées de la manière suivante :

- l'achèvement du programme de formation CAST composé de dix modules comprenant des opportunités théoriques, expérientielles et cliniques ; ou
- au moins 50 heures d'un programme de formation approuvé par CAST qui comporte des éléments théoriques, cliniques et expérientiels et qui couvre le contenu jugé nécessaire par CAST (voir l'annexe A).

**plus**

Dernière révision : Novembre 2023, entrée en vigueur le 1er janvier 2024 Dernière mise en forme : janvier 2013

**ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**  
**ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

- 25 heures d'ateliers didactiques présentés par un membre enseignant certifié par l'ISST ou un membre de l'ISST approuvé par un membre enseignant de CAST,

**plus**

- 25 heures de participation à la présentation d'un membre enseignant de l'ISST agréé par CAST et à la discussion de cas de jeu de sable dans un groupe dirigé par un membre enseignant qualifié de CAST ou un membre certifié de l'ISST agréé par un membre enseignant qualifié de CAST. L'accumulation d'heures théoriques de cette manière est distincte des heures de supervision de groupe décrites à la section 3(d).

Un maximum de dix heures d'études indépendantes approuvées par le conseil d'administration de CAST peut remplacer dix heures d'atelier didactique.

(c) Épreuves théoriques écrites

Dans le cadre des exigences de la formation, les stagiaires rédigeront deux documents théoriques, en utilisant le format académique de type APA. Ces documents, d'au moins dix pages, porteront sur des aspects du jeu de sable, notamment le symbolisme et le processus du jeu de sable.

Le superviseur/conseiller principal du stagiaire, qui est un membre enseignant qualifié de CAST/ISST, lira le premier article. Un autre membre enseignant de CAST/ISST lira le deuxième document.

Une liste de superviseurs et de conseillers qualifiés est disponible auprès de l'administrateur de CAST, ainsi que le dossier de certification détaillant les exigences. Le thérapeute personnel du candidat sera exclu de la liste des conseillers/superviseurs. Le superviseur/conseiller principal doit être un membre enseignant qualifié de CAST. Un superviseur peut être un membre enseignant d'une autre organisation nationale approuvée par CAST.

(d) Supervision des dossiers des stagiaires

Un minimum de 100 heures de supervision par un membre enseignant de l'ISST agréé par CAST est requis. Ces heures de supervision consisteront en des présentations de cas et en une analyse des processus de jeu de sable, le stagiaire apportant le matériel de cas résultant de sa pratique clinique avec des clients dans le cadre de la thérapie par le jeu de sable.

Un minimum de 30 heures de supervision sur les 100 heures requises doit être effectué avec un membre enseignant qualifié de CAST qui est désigné comme superviseur et

## **ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE** **ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

conseiller principal du stagiaire. Les autres heures de supervision peuvent être effectuées avec un membre enseignant qualifié de l'ISST approuvé par CAST et provenant d'une autre organisation nationale.

Au moins 50 heures de cette exigence doivent être constituées de temps de supervision individuelle. Lorsqu'une ou deux personnes assistent au stage avec un superviseur, le nombre total d'heures de présence sera comptabilisé comme temps de supervision individuelle pour les deux stagiaires.

Un maximum de 50 heures de cette exigence peut être effectué en groupe avec plus de deux stagiaires et un superviseur. Sur le total des heures de supervision en groupe dans une série de supervision en groupe, les stagiaires doivent présenter leur propre cas pour un minimum de 20 % du total des heures.

Une liste des superviseurs autorisés de CAST et des superviseurs autorisés d'autres organisations nationales peut être obtenue auprès de l'administrateur de CAST.

Les stagiaires peuvent effectuer un maximum de 20 heures de supervision avec le membre enseignant qualifié de CAST qui était le thérapeute personnel du stagiaire. Il peut s'agir d'une combinaison d'heures de supervision individuelle ou de groupe. Une exception est nécessaire pour dépasser la durée totale autorisée (20 heures).

### (e) Rapport de cas

Le stagiaire doit avoir achevé son processus personnel de jeu de sable, toutes les heures de formation et les deux documents théoriques avant de pouvoir soumettre le rapport de cas final. La documentation de ces aspects du processus de certification sera établie sur le formulaire approprié qui est inclus dans le dossier de certification.

Lorsque le superviseur/conseiller du stagiaire estime que toutes les exigences de la formation ont été remplies, un dossier complet peut être soumis à son superviseur. Une consultation avec d'autres membres enseignants qualifiés de l'ISST pendant la préparation du cas peut être organisée.

Une fois que le dossier a été jugé complet et acceptable par le superviseur, ce dernier, agissant en tant qu'avocat, fera en sorte que trois membres qualifiés de l'ISST lisent le dossier. Au moins un lecteur doit être un membre enseignant qualifié du CAST et au moins un doit être originaire d'un pays étranger.

Le contact initial et tout retour d'information de la part des lecteurs sur le dossier se fera sous la forme d'une communication directe entre le superviseur principal et les lecteurs. Cette communication comprendra la décision des lecteurs d'approuver le cas du stagiaire ou de le rejeter parce qu'il ne répond pas aux exigences de CAST. Lorsque les trois lecteurs ont notifié au superviseur l'acceptation du dossier (sur le formulaire d'acceptation

## **ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA THÉRAPIE PAR LE JEU DE SABLE**

des lecteurs de dossier qui leur a été fourni avec le dossier), le superviseur informe les secrétaires de CAST et de l'ISST de leur décision.

Un lecteur peut choisir d'accepter, d'accepter sous condition ou de rejeter une étude de cas écrite. En cas d'acceptation conditionnelle, le candidat est invité à effectuer certaines révisions immédiates qui, une fois approuvées par le(s) lecteur(s), lui permettent d'obtenir le statut de membre certifié de CAST et, sur demande du candidat, d'obtenir le statut de membre certifié de l'ISST

En cas de refus, les lecteurs peuvent inclure des recommandations concernant des heures supplémentaires de supervision/consultation qui doivent être observées avant qu'un nouveau dossier puisse être soumis. Un maximum de trois candidatures (une première candidature et deux renouvellements) par candidat sera pris en considération.

En cas d'absence de consensus entre les trois lecteurs sur l'affaire par l'acceptabilité du dossier, les lecteurs se consultent mutuellement pour tenter de parvenir à un accord. Si un lecteur ne peut ou ne veut pas consulter les autres membres du comité, ou si les trois lecteurs ne parviennent pas à un consensus, la décision de la majorité sera maintenue.

En cas de litige entre un stagiaire et son superviseur concernant l'achèvement et/ou l'acceptabilité du dossier écrit avant sa présentation aux trois lecteurs, le stagiaire peut soumettre une demande au conseil d'administration de CAST qui, à sa discrétion, peut examiner, arbitrer ou guider de manière à faciliter la résolution de la question.

Le rapport de cas doit comporter au moins 30 et au maximum 50 pages de texte avec un espacement de 1,5. Les photos des bacs à sable doivent être présentées dans un fichier séparé. Toutes les photos de sable du processus doivent être incluses, même si elles ne doivent pas toutes être analysées.

Afin de protéger la confidentialité du client, une déclaration signée par le thérapeute attestera qu'il détient l'autorisation écrite du client concernant l'utilisation du matériel du cas et les détails sur la manière dont le matériel peut être utilisé. Ce formulaire sera inclus dans le dossier de certification de CAST.

#### **4. EXCEPTIONS AUX CONDITIONS DU PROCESSUS DE CERTIFICATION**

Bien qu'une exception aux conditions décrites ci-dessus du processus de certification puisse être faite dans des circonstances exceptionnelles, aucune exception ne sera faite en ce qui concerne l'achèvement d'un processus personnel de jeu de sable. Une demande d'exception sera présentée sur un formulaire d'exception de CAST et soumise à CAST pour approbation par deux membres enseignants de CAST.

Dernière révision : Novembre 2023, entrée en vigueur le 1er janvier 2024 Dernière mise en forme : janvier 2013

## 5. LA FORMATION CONTINUE

Les membres de CAST/ISST sont tenus de poursuivre leur formation en jeu de sable après avoir obtenu leur certification.

### ANNEXE A

Tous les programmes de formation approuvés par CAST comprennent des éléments théoriques, expérimentaux et cliniques. Ils fourniront des expériences et des connaissances théoriques permettant aux stagiaires d'acquérir une base pour comprendre comment utiliser le jeu de sable dans des contextes thérapeutiques. La présentation d'études de cas illustrera la manière dont un processus de jeu de sable peut être intégré et relié à l'ensemble de l'expérience thérapeutique d'un client. Le rôle du thérapeute et le confinement par la confidentialité d'un processus thérapeutique seront abordés au cours de la formation.

Le contenu spécifique comprendra, sans s'y limiter, les thèmes suivants :

- l'évolution historique du jeu de sable, en mettant l'accent sur le jeu et sur l'éducation avec le jeu de sable ;
- la psychologie du développement et le jeu de sable ;
- les questions d'attachement avec les enfants et les adultes, en mettant l'accent sur l'approche sensorielle et le jeu de sable ;
- archétypes et processus symbolique dans le jeu de sable ;
- Psychologie analytique jungienne et jeu de sable ;
- des archétypes spécifiques, dont la Mère, le Père, l'Enfant et le Soi ;
- les contes de fées et les mythes et leur relation avec le jeu de sable ; et
- le transfert/contre-transfert.